



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des libertés publiques**

Arrêté N° 230/2021/DRLP1
fixant les dates de dépôt des documents de propagande
des candidats à l'élection des conseillers départementaux de 2021

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU les articles R.31 et R.38 du code électoral ;

VU le décret n° 2021-118 du 4 février 2021 portant application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-1304 du 28 octobre 2020 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la Collectivité européenne d'Alsace, modifiant les délais de dépôt des déclarations de candidatures et de remise de la propagande électorale pour le second tour des élections des conseillers départementaux et adaptant les opérations de vote en cas de scrutins concomitants ;

VU l'arrêté n°153/2021/DRLP1 du 15 mars 2021 fixant les dates de dépôt des documents de propagande des candidats à l'élection des conseillers départementaux ;

ARRETE

Article 1er : Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n°153/2021/DRLP1 du 15 mars 2021 sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les dates et heures limites et lieux de dépôt des documents électoraux (circulaires et bulletins de vote) des binômes de candidats aux élections départementales de 2021 sont fixés comme suit :

- Pour le 1^{er} tour de scrutin :
le mercredi 12 mai 2021 - 12h00 auprès de la mairie de la commune chef-lieu de canton, siège de la commission de propagande.
- Pour le 2^{ème} tour de scrutin :
le mardi 22 juin 2021 - 12h00 auprès de la mairie de la commune chef-lieu de canton, siège de la commission de propagande.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise aux binômes de candidats ou aux mandataires de binômes de candidats concernés.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 19 avril 2021

Le Préfet
Pour le Préfet
La Secrétaire générale de la préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND